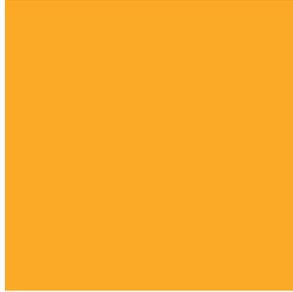


J'adhère à un virage durable...



Le développement durable

Une démarche qui vise un équilibre
entre le développement économique,
la qualité de vie des citoyens
et la protection de l'environnement

Une démarche qui vise un équilibre entre le développement économique, la qualité de vie des citoyens et la protection de l'environnement

Le développement durable est un « développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (rapport de la Commission Brundtland, 1987). Ce mode de développement intègre trois pôles importants autour desquels il doit se maintenir en équilibre.

Le défi du concept de développement durable est notre capacité à atteindre l'équilibre entre des attentions environnementales de premières importances, des préoccupations sociales et des considérations économiques. En 2005, l'ONU publiait une étude sur l'état de la planète dans laquelle est conclu que 60 % des écosystèmes terrestres sont menacés.

Description de la démarche de la Ville de Trois-Rivières :

La démarche de développement durable de la Ville de Trois Rivières s'est initiée en 2007 par la formation d'un Comité sur le développement durable. Sous la présidence de M. Fernand Lajoie et composé d'élus, de citoyens, de fonctionnaires et d'experts gouvernementaux, ce comité s'est d'abord penché sur la définition des principes, des enjeux et des orientations qui seraient abordés durant cette démarche.

Au printemps 2008, deux tables de consultation ont été formées et une trentaine d'organismes du milieu ont été invités à déposer des idées de projets ou des commentaires sur six thématiques. Le Comité s'est aussi inspiré des principes établis, au nombre de seize, dans la Loi sur le développement durable du gouvernement du Québec.

La résultante : une politique du développement durable incluant trois outils essentiels et un plan d'action dynamique et d'envergure.



Politique du développement durable

La Politique du développement durable de la Ville de Trois-Rivières repose sur quatre principes directeurs. Les principes retenus sont le reflet de la réalité trifluvienne et des préoccupations de la Ville et des citoyens.

Assurer une qualité de vie aux citoyens

La Ville reconnaît l'importance que les citoyens accordent à la qualité de leur milieu de vie. Cette préoccupation est étroitement liée à la santé, à l'équité intra et intergénérationnelle, à la solidarité sociale ainsi qu'aux aspects culturels, récréatifs et communautaires qui dynamisent les milieux de vie.

Protéger le patrimoine naturel, l'environnement et la biodiversité

L'équilibre naturel entre les espèces fauniques ou floristiques est fragile et il est essentiel de préserver des écosystèmes diversifiés. La présente politique a pour objectif de répondre aux préoccupations des citoyens en termes d'intégration harmonieuse d'usages et d'activités, de protection des paysages et de conservation de milieux naturels d'intérêt.

Appuyer le développement urbain

Le développement urbain et économique doit composer avec des enjeux de durabilité en matière d'environnement, de transport, de revitalisation urbaine, de sécurité, de rentabilité et de qualité de vie tout en relevant le défi de la cohabitation avec la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel.

Encourager l'implication sociale en matière d'environnement

La réussite de la Politique du développement durable repose sur l'implication de toute la communauté. Les milieux institutionnel et scolaire, les gens d'affaires, les groupes sociaux, la population et les services municipaux doivent travailler conjointement à son application.



Thématiques



Les 36 projets présentés au Plan d'action 2009-2013 s'organisent autour de six thématiques :

Développement urbain et milieux naturels

Dans une démarche de développement durable, le développement urbain et la protection des milieux naturels doivent se faire en harmonie.

Parmi les projets retenus au plan d'action pour cette thématique, notons un plan directeur de développement urbain et milieux naturels, le transport durable, des outils afin d'approfondir nos connaissances sur les milieux de haute valeur écologique à protéger ainsi que la conception d'un guide des bonnes pratiques pour la population et les promoteurs immobiliers.

La Ville de Trois-Rivières vise un objectif de 7,5 % de milieux naturels protégés dans un horizon de cinq ans. Il est possible d'atteindre à long terme, c'est-à-dire d'ici 25 à 30 ans, un taux potentiel de protection de l'ordre de 15 % du territoire zoné blanc, ce qui dépasserait toutes les attentes.

Gestion de l'eau

Les nombreux cours d'eau sur le territoire de la Ville offrent à la population un milieu de vie dans lequel l'eau a une grande importance. L'érosion des rives, la sécurité de l'approvisionnement en eau potable et la protection des milieux humides sont des enjeux importants à considérer.

La Ville de Trois-Rivières prévoit la mise en place d'un mode de financement de la protection des milieux humides (fondation), le développement de corridors bleus et l'application de la protection des bandes riveraines des cours d'eau.

Foresterie et espaces verts

Le territoire de la Ville présente une variété de milieux verts et boisés. Que ce soit au niveau du citoyen, du propriétaire de terrain, du promoteur immobilier ou du producteur forestier, un cadre adéquat générera une bonne gestion de la forêt trifluvienne et de l'arbre urbain.

Les projets retenus au plan d'action incluent une Politique du patrimoine forestier et paysager assortie d'un règlement sur les arbres, un programme de plantation, la conservation des forêts exceptionnelles, la protection des paysages et l'instauration de corridors verts (route du patrimoine naturel).

Changements climatiques

Comme partout au Québec et dans le monde, les changements climatiques inquiètent de plus en plus les communautés. Avec une flotte municipale d'environ 400 véhicules et une population de près de 130 000 habitants, le temps est venu pour la Ville de passer à l'action.

Parmi les projets retenus, notons l'implantation de mesures d'efficacité énergétique, l'identification d'îlots de chaleur urbains et la recherche d'énergies alternatives de remplacement des produits pétroliers.

Trois-Rivières est maintenant l'une des quatre villes canadiennes à travailler sur le développement de l'utilisation de l'hydrogène. La Ville vise aussi une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre d'activités municipales dans un horizon de 20 ans.

Nuisances

Affectant la qualité de vie des citoyens, les nuisances peuvent également avoir des effets négatifs économiques et environnementaux. Ce lien avec les trois pôles du développement durable est parfois subtil, mais la manière de traiter les nuisances devra s'y conformer autant que possible.

Il s'agit de la sensibilisation, du contrôle et de l'atténuation des nuisances urbaines, dont le smog à titre d'exemple.

Gestion des matières résiduelles

Bien que la gestion des matières résiduelles soit sous la compétence de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, la Ville, en tant que membre, doit se préoccuper des impacts de la production de matières résiduelles de la collectivité sur l'environnement, sur les coûts engendrés et sur la qualité de vie des citoyens. La Ville entend poursuivre sa lancée du programme « Changements verts ».

Les nouveaux projets retenus au Plan d'action sont entre autres la sensibilisation pour la réduction à la source, la promotion de l'herbicyclage et un programme d'aide financière pour l'acquisition de couches lavables.



Plan directeur de développement et fondation

Concilier le développement urbain et la protection de notre patrimoine naturel

Plusieurs outils sont essentiels à l'atteinte des objectifs de la Politique du développement durable. Le plan directeur est un de ces trois outils. Il prévoit la reconnaissance de sept écoterritoires (voir carte à l'endos). Des zones de protection naturelle seront définies, dans lesquelles les usages seront très restreints, et même mieux, en conservation naturelle.

Des activités résidentielles, institutionnelles, commerciales et industrielles pourront s'introduire dans des zones moins sensibles que l'on nommera « zone d'écodéveloppement ». Un encadrement différent sera appliqué à ces zones par rapport aux développements hors des écoterritoires, notamment au niveau de la conservation d'un couvert végétal minimal.

Des zones de protection seront aussi définies hors des écoterritoires, par exemple pour des milieux humides ou des forêts d'intérêt écologique ou social.

C'est dans cette optique que la Ville ajoute un deuxième outil en support à la Politique du développement durable et apporte le concept de la fondation pour le développement durable. Ce nouvel outil pourra agir comme lien entre les forces vives du milieu et assurera un leadership catalyseur pour l'atteinte des objectifs de protection et de conservation naturelle sur l'ensemble du territoire de la Ville.

La mission de l'organisme consistera à participer, réaliser et promouvoir des actions et projets de développement durable afin de contribuer à la qualité de vie des citoyens de la Ville de Trois-Rivières. Les objectifs spécifiques permettront de financer l'utilisation de différents outils de conservation tels que la signature d'ententes de conservation volontaire, l'achat de servitudes, de legs, la mise en place de réserves naturelles en milieu privé, l'échange ou l'acquisition de terrains.

Politique du patrimoine forestier et paysager

Conservation – Protection – Mise en valeur

Comme dans plusieurs villes du Québec, la ville de Trois Rivières présente une grande variété de milieux, avec près d'un tiers du territoire en milieu agricole et avec la présence du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saint-Maurice. Des grands milieux boisés aux arbres urbains, la forêt trifluvienne a été modelée dans cette mosaïque de milieux tantôt publics, tantôt privés.

Dans la foulée du lancement de la Politique du développement durable, la Politique du patrimoine forestier et paysager se veut à la fois une prise de position en faveur d'une saine gestion de la forêt urbaine et un outil de coordination et de planification des interventions dans la forêt trifluvienne. Cette nouvelle politique constitue le troisième outil essentiel de la Politique du développement durable par l'entremise d'un cadre réglementaire efficace.

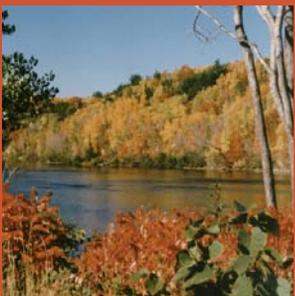
Parmi les enjeux locaux et à l'instar de ses citoyens, la Ville reconnaît la grande valeur de son patrimoine culturel et naturel qui a contribué à forger son identité. On prévoit donc un second volet visant à inventorier les sites d'intérêt visuel et paysager afin de les protéger et de les mettre en valeur par l'aménagement d'une route du patrimoine naturel sur le territoire.

La Politique du patrimoine forestier et paysager comprend neuf objectifs et 18 engagements. Elle énonce les responsabilités des services municipaux, des promoteurs et des citoyens par le biais de quatre moyens fondamentaux : approfondir la connaissance du territoire, acquérir des outils de gestion, planifier la protection et diffuser l'information.

Plan d'action 2009-2013

Au total, 45 projets ont été soumis par les organismes consultés et 41 projets par les différentes directions de la Ville. Après l'analyse et le regroupement des projets semblables par le comité, 36 projets figurent au Plan d'action 2009-2013 dont plus de 60 % des projets déposés par les différents organismes y ont été reconduits.

Les différents projets seront amorcés ou réalisés dans un délai de cinq ans par la Ville afin d'atteindre 19 objectifs bien identifiés. Les sommes investies en 2009 seront de l'ordre de 700 000 \$ et à près de 1,4 M\$ pour les trois prochaines années (2009-2010-2011).



*Un hectare protégé pour chaque hectare développé
Protection des rives des cours d'eau
Politique du patrimoine forestier et paysager
Programme de réduction des gaz à effet de serre
Amélioration de la qualité de l'air
Adaptation aux changements climatiques
Réduction de moitié de l'enfouissement des matières résiduelles
Nouvelles voies de développement urbain
Route du patrimoine naturel
Fondation pour la protection des milieux humides
Protection des écosystèmes forestiers exceptionnels
Circuits courts maraîchers (achat local)
Actions en efficacité énergétique / recherche et développement d'énergie nouvelle*



Crédits

Document publié par la Ville de Trois-Rivières
Photos : Jean Chamberland, Hélène S. Dubois,
Marilie Laferté, Tourisme Trois-Rivières,
Ville de Trois-Rivières
2009

Renseignements

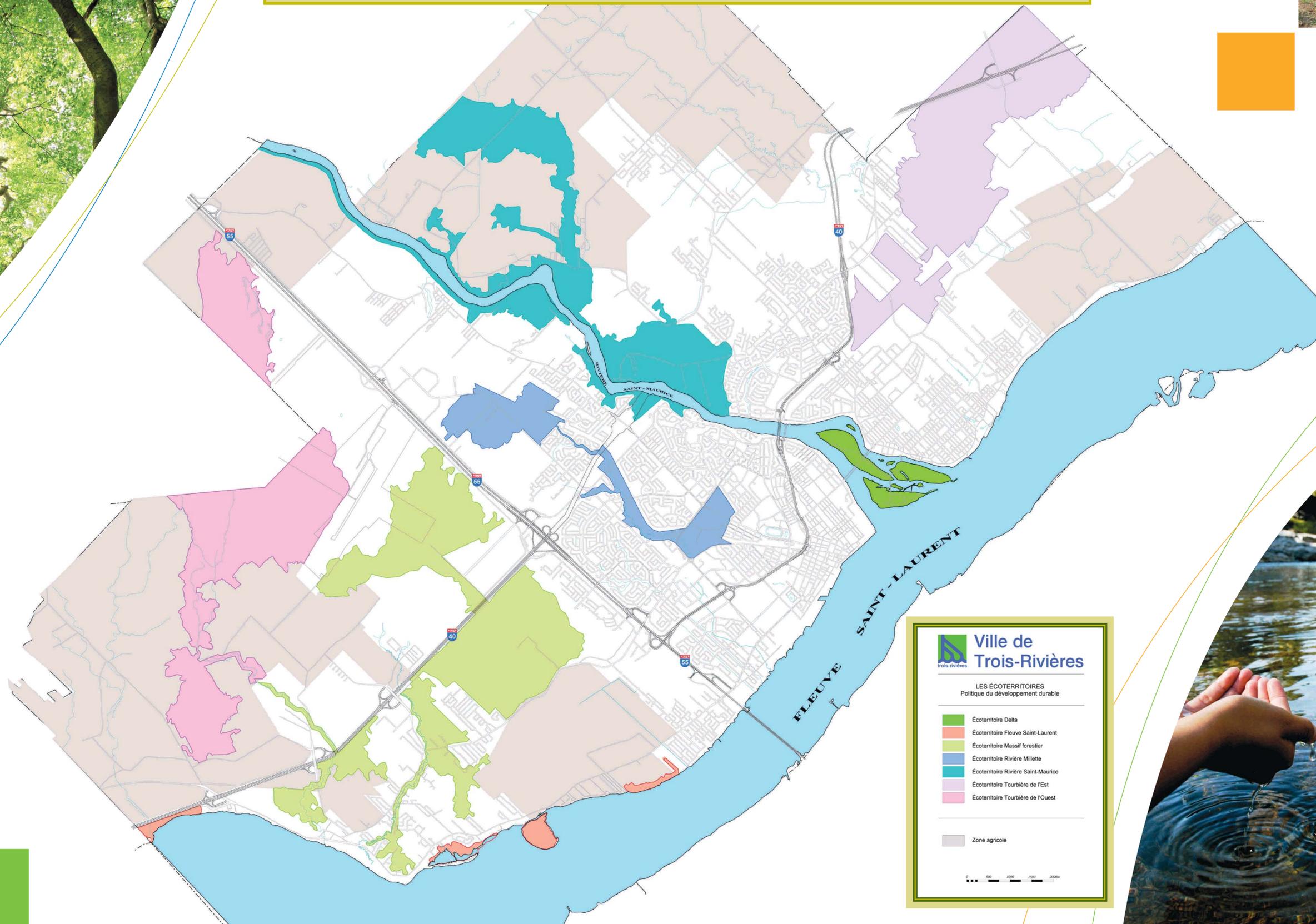
Site web municipal : www.v3r.net
Direction de l'aménagement,
gestion et développement
durable du territoire
4655 rue Saint-Joseph
TROIS-RIVIÈRES G9A-5H3
Téléphone : 819 372-4625
courriel : developpement.territoire@v3r.net



Ce document a été imprimé sur un papier Chorus gloss 160M texte
Contient 50 % de fibres postconsommation.



LES ÉCOTERRITOIRES



Ville de Trois-Rivières
trois-rivieres

LES ÉCOTERRITOIRES
Politique du développement durable

- Écoterritoire Delta
- Écoterritoire Fleuve Saint-Laurent
- Écoterritoire Massif forestier
- Écoterritoire Rivière Millette
- Écoterritoire Rivière Saint-Maurice
- Écoterritoire Tourbière de l'Est
- Écoterritoire Tourbière de l'Ouest

Zone agricole

0 500 1000 1500 2000m

